AIKIDO CLUB DE VILLEMOISSON
Fiche d'inscription

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHERENT

A remplir uniquement pour les nouveaux adhérents ou si des changements doivent nous être communiqués.

Nom : ………………………………… Prénom : ……………………………
☐ **Nouvel adhérent** ☐ ***Ancien adhérent (licence n° : ……………grade……….)***
Date de naissance : ……..…/………. /…………
Adresse : ………………………………………………………………………………………
Code Postal : ……………………… Ville :………………………………..…………
Tél. : ___. ___ . ___ . ___ . ___. Tél. Portable : ___. ___ . ___ . ___ . ___.
Email : _

RENSEIGNEMENTS / RESPONSABLE LEGAL DE L'ADHERENT MINEUR

Nom : ______________________________ ***Prénom :*** ___________________
***Adresse* (si différente):……………………………………………………………………………………**
Code Postal : ……………………… Ville : ………………………………..…………………
***Tél.* (sur lequel on peut vous joindre en cas de problème) : ___. ___ . ___ . ___ . ___.**
Email : _

TARIFS:

	Licence	Cotisation	TOTAL
Cours enfant	**26€**	**160€**	**186€**
Ado -14 chez les adultes	**26€**	**175€**	**201€**
Tarif étudiant (+14 à fin d'études)	**38€**	**175€**	**213€**
Cours adulte	**38€**	**203€**	**241€**

Tarif Famille -10% sur les cotisations (les licences restent inchangées)

*Enfants de – de 14 ans au 1 septembre 2024.
** Le tarif étudiant nécessite un certificat de scolarité

MODALITE DE PAIEMENT

☐ Espèces ☐ Chèque(s) à l'ordre de ACV (1ou 3) ☐ Virement
☐ Coupon ANCV ☐ Coupon CCAS

Le remboursement des cotisations ne se fera qu'en cas de force majeure (un certificat médical sera demandé en cas de problème de santé).

HORAIRES : *Possibilité de 3 cours d'essais gratuits*

	LUNDI	JEUDI
19h00 à 20h00	***ENFANT*** (dès 7 ans)	***ENFANT*** (dès 7 ans)
20h00 à 21h00	***ADULTE*** cours débutants	***ADULTE*** cours tous grades avec armes
21h00 à 22h00	***ADULTE*** cours gradés	***ADULTE*** cours tous grades

⇨ Possibilité de pratiquer l'Aïkido à Longjumeau les mardis de 20h30 à 22h30 gratuitement
Adresse du Dojo : 6 avenue des Gardes Messiers, 91360 Villemoisson sur orge

DROIT A L'IMAGE :

Autorisation de publication de photo et de vidéos dans le cadre de la vie du club.

- Site internet : ☐ Autorise ☐ N'autorise pas
- Facebook / Instagram: ☐ Autorise ☐ N'autorise pas
- Journal local : ☐ Autorise ☐ N'autorise pas

AUTORISATION D'HOSPITALISATION D'URGENCE

Par la présente fiche d'inscription à l'AIKIDO CLUB DE VILLEMOISSON,
Nom …….. Prénom…….
☐ Autorise ☐ N'autorise pas
le Président de l'Aïkido Club de Villemoisson, un membre du bureau ou le professeur à prendre, le cas échéant, toutes mesures pour une hospitalisation d'urgence.

REGLEMENT :

1) HYGIENE- SANTE- SECURITE :

L'hygiène corporelle et la propreté des kimonos doivent être correctes, on pratique pieds nus et tête nue.
Il est recommandé de :

- porter des sandales pour se déplacer des vestiaires à la salle de pratique
- Les cheveux longs sont attachés, les ongles courts.
- Retirer ses bijoux et montre pour éviter les blessures
- de ne pas apporter d'objets de valeur au Dojo. L'ACV décline toute responsabilité pour les objets perdus ou volés.

2) L'ETIQUETTE , LES REGLES AU DOJO :

Respecter :

- les professeurs, qui sont là pour enseigner l'Aïkido et non gérer l'indiscipline de certains.
- les consignes explicitées par les professeurs, et ainsi permettre une pratique en sécurité.
- chaque participant du cours quel que soit son grade.
- Le langage car la politesse verbale est également à l'honneur sur le tatami.

3) COURS ENFANTS :

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les horaires des cours, dans le Dojo, et en présence du Professeur, ou d'un membre du Bureau.
Le club n'est en aucun cas responsable des enfants en cas d'absence imprévue ou de retard du professeur.
Il est donc vivement recommandé aux parents de vérifier que le Professeur est présent, avant de laisser leur enfant.
L'accès aux tatamis n'est autorisé que pendant les horaires de cours et en présence du Professeur.
La sortie d'un enfant du Dojo, avant la fin d'un cours, n'est autorisée qu'en présence ou avec l'accord d'un parent, explicité en début de cours auprès du Professeur.

4) AFFILIATION- ASSURANCE.

Le club est affilié à la FFAAA, auprès de qui nous sommes licenciés.
La licence assurance couvre la pratique de l'Aïkido pendant les cours au Dojo ou dans d'autres lieux.
Tout membre de l'ACV ayant une profession à risque est incité à demander les conditions du contrat FFAAA, pour juger de la nécessité qu'il prenne une éventuelle extension de garanties.

☐ J'accepte le règlement intérieur du club dont j'ai pris connaissance et m'engage à le respecter ou à le faire respecter aux personnes dont je suis légalement responsable.

Date : **Signature adhérent :**

[Pour les mineurs, signature d'au moins un des deux parents ou du tuteur légal :]

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à notre Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de notre Association. »